

République de Guinée

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts



CONTRIBUTION DE LA GUINEE A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'AEWA POUR L'AFRIQUE



Rapport Final
Avril 2016



Contribution de la Guinée à la mise en œuvre du Plan d'Action AEWA pour l'Afrique

**Rapport Final
Avril 2016**

Compilé par :

Cheikh Hamallah DIAGANA
Etudes écologiques et ornithologiques
Tél. : 00 221 77 453 38 40
E.mail : hamallah.diagana@yahoo.fr

Photos de Couverture : *anatidés sur le grand lac du Djoudj* © Cheikh Hamallah Diagana

SOMMAIRE

Liste des acronymes.....	4
1. Introduction	5
2. Méthodologie.....	6
3. Activités et résultats attendus du Plan d’action pour la Guinée	6
• Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations	6
• Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord est durable	8
• Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l’action de conservation	9
• Objectif 4 : Améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces oiseaux d’eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats	10
• Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l’aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs voies de migration.....	11
4. Mise en œuvre du Plan d’action.....	12
5. Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs en Guinée	13
5.1 Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l’état de conservation des espèces d’oiseaux d’eau et de leurs populations	13
5.2 Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d’oiseaux d’eau dans la zone de l’Accord est durable	15
5.3 Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l’action de conservation	16
5.4 Objectif 4 : Améliorer la communication, l’éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d’oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats.....	17
5.5 Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l’aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d’oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration	18
6. Budget prévisionnel (en Euros) pour la mise en œuvre du Plan d’action basé sur les priorités du Plan stratégique AEWA 2009-2017	19

LISTE DES ACRONYMES

AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AFRING	Programme de baguage des oiseaux d'eau d'Afrique
AfWC	Recensement des oiseaux d'eau d'Afrique
CBNRM	Gestion communautaire des ressources naturelles
CESP	communication, éducation et sensibilisation du public
CEPA	Communication, éducation et sensibilisation du public
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMB	Projet de Conservation des Oiseaux Migrateurs
CMS	Convention sur les espèces migratrices
CSN	Réseau de sites critiques
CT	Cible complémentaire
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Évaluation d'impact environnemental
EURING	Union européenne pour le baguage des oiseaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FdF	Formation des formateurs
FTK	Kit de formation Voie de migration
ISWG	Groupe international sur les espèces
IRP	Procédure d'évaluation de la mise en œuvre
IWC	Recensement international des oiseaux d'eau
JMOM	Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs
MOP	Réunion des Parties
NFP	Correspondant national
NR	Rapport national
OGUIPAR	Office Guinéen des Parcs et Réserves
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
AO	Afrique australe
ONG	Organisation non gouvernementale
PC	Partie contractante
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Ramsar	Convention de Ramsar sur les zones humides
SGF	Fonds de petites subventions (AEWA)
SGP	Programme de petites subventions (CMS)
SSAP	Plan d'action par espèce
StC	Comité permanent
TC	Comité technique
UA	Union africaine
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature
WHS	Site du patrimoine mondial
WOW	Wings Over Wetlands
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux

1. Introduction

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), développé sous les auspices de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), est un traité intergouvernemental indépendant dont l'objectif est de protéger les oiseaux d'eau migrateurs tout le long de leur voie de migration, traversant une aire de répartition de 119 pays d'Europe, des parties de l'Asie, du Canada, du Moyen-Orient et d'Afrique. L'Accord a pour mission de maintenir les oiseaux d'eau migrateurs dans un état de conservation favorable ou de leur rendre ce statut le long de leurs voies de migration dans l'aire de répartition de l'AEWA.

La région d'Afrique constitue une part importante de l'aire de répartition de l'AEWA et, en comparaison avec les autres régions de l'AEWA (17 dans la région asiatique de l'Accord et 15 en Europe), elle abrite le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (selon la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées) de la région de l'AEWA (34 sur 38). En outre, l'Afrique abrite la plus grande proportion de populations d'oiseaux d'eau migrateurs mondialement menacées couvertes par l'AEWA (13% de toutes les populations de l'AEWA présentes en Afrique sont mondialement menacées, comparé à 11,5 % en Asie et 7,3 % en Europe).

La région est toutefois à la traîne dans la mise en œuvre efficace de l'Accord. Pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, il est nécessaire de fournir des efforts supplémentaires de façon prioritaire. En réponse aux défis que constitue la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique, les Parties à l'AEWA ont unanimement adopté l'Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique (Résolution 4.9 de la 4^{ème} Réunion des Parties de l'AEWA – MOP4, Madagascar, 2008).

L'Initiative africaine a pour objectif de coordonner et d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord en Afrique. Le développement d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique a notamment été identifié comme étant l'une des principales activités à réaliser dans le cadre de cette initiative. Cependant cette initiative doit être traduite en actions concrètes sur le terrain en fonction des priorités et des spécifications de chaque pays. D'où l'encouragement aux pays contractuels de l'Accord en Afrique, de développer des Plans d'actions nationaux spécifiques à leurs préoccupations.

C'est à cet effet, que la République de Guinée, partie contractante de l'AEWA depuis 1999 a fait de la conservation de la nature une priorité nationale. La Guinée a identifié dans son dernier rapport à l'AEWA les questions prioritaires qui méritent une attention particulière. Il s'agit, entre autres, de:

- le dénombrement et le suivi des oiseaux d'eau dans le cadre de l'AEWA,
- le développement des plans d'action des espèces clés et
- le renforcement des partenaires locaux à la conservation et promotion des oiseaux d'eau.

Pour arriver à une conservation participative des sites et des espèces clés débouchant sur de meilleurs moyens d'existence et de meilleures conditions pour les oiseaux migrateurs, l'AEWA et le projet Conservation des Oiseaux Migrateurs (CMB) financé par la Fondation MAVA met à la disposition de la République de Guinée un appui technique et financier pour développer le plan d'action national AEWA et le plan d'action national des espèces.

2. Méthodologie

Inscrite dans un processus participatif, le présent plan d'action a été élaboré aux moyens des contributions des différentes parties prenantes locales et nationales : Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) ; Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) ; l'ONG Guinée Ecologie ; les départements ministériels impliqués dans la gestion et la conservation de la biodiversité et de l'environnement ; l'Université de Conakry ; les centres de recherches ; les Conservateurs des aires protégées ; les points focaux des conventions.

Un questionnaire a été adressé aux partenaires impliqués. Les premiers résultats ont été compilés, discutés et amendés lors d'un atelier national d'élaboration du plan d'action. Lors de l'atelier, les partenaires ont passé en revue les documents stratégiques de la Convention (Plan Stratégique de l'AEWA 2009-2017 et le Plan d'Action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017) et les différentes sessions d'échange et de groupe de travail ont permis de dégager les contributions de la Guinée pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique.

Le Plan d'action AEWA pour la Guinée est valable pour la période 2016-2018.

3. Activités et résultats attendus du Plan d'action pour la Guinée

- **Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations**

Défis rencontrés en Guinée :

- manque ou absence de mesures politiques d'ensemble ou de programmes nationaux essentiellement axées sur la conservation et la gestion des oiseaux d'eau ;
- faible gestion et absence d'usage judicieux des sites protégés (sites Ramsar ou ZICO) ;
- développement à plus grande échelle des activités anthropiques (irrigation, extraction minière, de produits commerciaux) au détriment des nombreuses zones humides.
- développement de problèmes plus larges ayant directement un impact sur de nombreux oiseaux d'eau migrateurs tels que le commerce (à la fois le commerce légal sous la CITES et le commerce illégal), l'empoisonnement et les impacts de grandes infrastructures.

Résultats auxquels la Guinée vise à contribuer

- 1.1.1 : Toutes les Parties contractantes ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces de la Colonne A,
- 1.2.1 : Toutes les Parties contractantes ont identifié et reconnu de sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs,
- 1.2.2 : Toutes les Parties contractantes ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau,
- 1.2.3 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau,
- 1.3.1 : Toutes les Parties contractantes ont mis en place des réglementations qui assurent que des Etudes d'impacts Environnementales (EIE/EES) indépendantes sont réalisées en cas de développements nouveaux ou proposés, en tenant pleinement compte de leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau,
- 1.3.2 : La capacité des fonctionnaires gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les Parties contractantes, à participer à des processus d'EIE/EES est améliorée,
- 1.3.3 : La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) est utilisée pour résoudre les cas importants de menace des populations de l'AEWA chez les Parties contractantes africaines,
- 1.4.1 : Toutes les espèces populations de l'AEWA mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP,
- 1.4.2 : Tous les SSAP disposent de mécanismes internationaux de coordination solides et opérationnels (Groupes de travail internationaux sur les espèces de l'AEWA), et

Actions proposées par la Guinée pour assurer un état de conservation favorable aux oiseaux d'eau migrateurs :

- 1.1.1.a Actualisation de la liste des espèces figurant sur la liste A en Guinée
- 1.1.1.b Inventaire national des oiseaux migrateurs
- 1.1.1.c Adoption d'une législation nationale pour la protection des oiseaux migrateurs
- 1.2.1.a vérification, géo-référencement et inventaire des sites critiques de la Guinée
- 1.2.1.b organisation d'un atelier national de formation sur l'outil Réseau des sites critiques (CSN)
- 1.2.2.a Identification des sites supplémentaires (au moins trois sites continentaux) du réseau ainsi que leurs statuts
- 1.2.3.a Elaboration et amélioration de Plan de gestion pour les sites importants
- 1.2.3.b Etablissement d'un jumelage de l'un des sites importants (Tristao, Alcatraz, Rio Kapachez) avec un site du Nord (à identifier)

- 1.2.3.c Mise en œuvre des plans de gestion
- 1.3.1.a Analyse de la législation nationale en matière d'EIES en vue de l'amender
- 1.3.1.b Etude sur l'impact des lignes de transport haute tension (HT) sur les oiseaux migrateurs
- 1.3.2.a Atelier de renforcement des capacités des acteurs en EIES
- 1.3.3.a Elaboration de rapports d'information régulière à l'AEWA sur les activités anthropiques
- 1.4.1.a Elaboration de Plans d'action nationale pour les espèces
- 1.4.2.a Mise en place d'un groupe de travail au niveau national pour les plans d'action des espèces.

- **Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable**

Défis rencontrés en Guinée :

- Captures et ventes illicites des oiseaux d'eau, notamment la Grue couronnée (*Balearica pavonina*).
- manque de dispositions légales pour la réduction du braconnage, la régulation du commerce des oiseaux d'eau et les méthodes de chasse
- grandes pressions exercées sur les populations d'oiseaux d'eau qui constituent une source importante de protéines.

Résultats auxquels la Guinée vise à contribuer

- 2.1.1 : Toutes les Parties contractantes d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides,
- 2.2.1 : Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi) permettant la révision et la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées,
- 2.3.1 : Toutes les Parties possèdent et appliquent des législations appropriées qui permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal,

Actions proposées par la Guinée pour l'utilisation durable des populations d'oiseaux d'eau migrateurs

- 2.1.1.a Adoption d'une législation visant à l'interdiction de la grenaille de plomb dans les zones humides de la Guinée
- 2.2.1.a Etude pour l'estimation de la valeur socio-économique du prélèvement des oiseaux d'eau et développement d'un cadre commun de modalité de prélèvement
- 2.3.1.a Adoption d'une législation nationale basée sur l'étude des prélèvements
- 2.3.1.b Mise en œuvre de projets pilotes comme moyens de subsistance de remplacement

- **Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation**

Défis rencontrés en Guinée :

- manque de données collectées pour nombreuses zones humides importantes pour les espèces de l'AEWA en Guinée, en raison de leur inaccessibilité, de leur immensité et/ou d'une capacité locale inadéquate pour leur étude et surveillance ;
- manque d'informations régulières sur beaucoup de migrateurs intra-africains ainsi que leurs itinéraires de migration,
- faiblesse des capacités nationales à prendre en charge les études sur la migration des oiseaux (bagueage)

Résultats auxquels la Guinée vise à contribuer

- 3.1.1 : Des données sur les populations d'oiseaux d'eau plus nombreuses et de meilleure qualité sont disponibles pour l'Afrique,
- 3.1.2 : De meilleures données sur l'état et les pressions subies par les sites clés en Afrique, et les réponses apportées, par le biais de la surveillance des ZICO,
- 3.2.1 : La moitié des Parties contractantes disposent toute l'année (si approprié) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans des structures nationales et des plans de travail,
- 3.3.1 : De nouveaux programmes de recherche liés à l'AEWA sont établis en Afrique, programmes qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs,
- 3.4.1 : Chaque Partie contractante a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne,

- CT/3.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING,
- CT/3.2 : Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet.

Actions proposées par la Guinée pour améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats

- 3.1.1.a Participation à l'élaboration des lignes directrices pour le soutien du développement des Dénombrements Internationaux des Oiseaux d'eau (DIOE)
- 3.2.1.a Renforcement des capacités des acteurs sur les méthodes de suivi et de surveillance des ZICO en Guinée
- 3.2.1.b Mise en œuvre du jumelage de l'un des sites importants (Tristao, Alcatraz, Rio Kapachez) avec un site du Nord (après identification)
- 3.3.1.a Sensibilisation des institutions de recherche et les universités sur la mise en œuvre des programmes de recherche sur les populations d'oiseau d'eau migrateurs
- 3.4.1.a Publication d'articles en rapport avec la conservation des oiseaux d'eau et la voie de migration dans des revues (nationales, régionales, internationales, ou en ligne)
- CT/3.1.a Renforcer les capacités du réseau des compteurs en technique de baguage des oiseaux d'eau
- CT/3.2.a Mise en place d'un programme de suivi des déplacements des oiseaux d'eau en utilisant les technologies modernes.

- **Objectif 4 : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et celle de leurs habitats**

Défis rencontrés en Guinée :

- manque de matériels d'information sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) et moyens limités pour la mise en œuvre de l'Accord ;
- peu de médiatisation et de régularité d'organisation de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) ;

Résultats auxquels la Guinée vise à contribuer

- 4.3.1 : Au moins 25 % des Parties contractantes africaines ont développé et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et l'AEWA, ainsi que sur leur compréhension, et
- 4.3.2 : La campagne de la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chacune des Parties contractantes.

Actions proposées par la Guinée améliorer les activités CESP liées à l'AEWA:

- 4.3.1.a Adapter le Kit de communication au contexte national et le traduire en langues nationales
- 4.3.1.b Mise en place d'un programme national de CESP
- 4.3.2.a Organisation d'un événement national de JMOM

- **Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration**

Défis rencontrés en Guinée :

- faiblesse dans la mise en œuvre efficace de l'Accord AEWA en Guinée,
- Accès faible au programme du Fonds de petites subventions (SGF) de l'AEWA
- faible vulgarisation du Kit de formation sur les voies de migration (FTK)
- non utilisation du Kit FTK comme outil pédagogique pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans les institutions d'enseignement

Résultats auxquels la Guinée vise à contribuer

- 5.5.1 : Toutes les Parties contractantes africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets,
- CT/4.2 : Au moins un atelier national et un cours de formation sur le terrain se servant du FTK ont eu lieu dans chaque Partie contractante,
- CT/4.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique,

Actions proposées par la Guinée pour améliorer la coopération:

- 5.5.1.a Soumission régulière des rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord en Guinée

- CT/4.2.a Organisation d'un atelier national de formation sur le FTK et formation de terrain
- CT/4.3.a Identification et prise de contact et sensibilisation des institutions de recherches et l'Université pour l'utilisation du FTK dans les modules de formation

4. Mise en œuvre du Plan d'action

Le Plan d'action sera mis en œuvre par l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) en collaboration avec la Direction National des Eaux et Forêts (DNEF) avec le soutien des autres institutions étatiques impliquées dans la conservation de la nature, notamment le Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts (MEEF), le Bureau Guinéen des Evaluations Environnementales (BGEEE) et les ONG nationales de conservation et de protection de la nature, (Guinée Ecologie).

5. Activités et résultats prévus pour parvenir à un meilleur état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Guinée

5.1 Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget	Responsables
Cible 1.1 : Une protection légale complète est accordée à toutes les espèces figurant à la colonne A					
1.1.1 : Toutes les PC ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A, tandis que 50 % des Parties contractantes ont adopté cette législation	a. Actualiser la liste des espèces figurant à la colonne A en Guinée	Nationale		0	OGUIPAR
	b. Faire un inventaire national des oiseaux migrateurs	Nationale		0	OGUIPAR
	c. Adopter/amender une législation nationale pour la protection des oiseaux migrateurs	Nationale		0	OGUIPAR/DNEEF
Cible 1.2 : Un réseau complet et cohérent au niveau de la voie de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau, est mis en place et entretenu, en tenant compte des réseaux existants et du changement climatique					
1.2.1 : Toutes les PC ont identifié et reconnu des sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs	a. Vérification et géo-référencement des sites critiques de la Guinée/ Inventaire des sites du réseau	Nationale		3500	OGUIPAR
	b. Organisation d'un atelier de formation sur l'outil CSN	Nationale		4000	DNEF, OGUIPAR
1.2.2 : Toutes les PC ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau	a. Identification de sites supplémentaires (au moins trois sites continentaux) du réseau ainsi que leurs statuts	Nationale		5000	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie
1.2.3 : Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau	a. Elaboration et amélioration de Plan de gestion pour les sites importants	Nationale		3000	OGUIPAR, DNEF
	b. Etablissement d'un jumelage de l'un des sites importants (Tristao, Alcatraz, Rio Kapachez) avec un site du Nord (à identifier)	Locale		0	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget	Responsables
	c. Mise en œuvre des plans de gestion	Nationale		3500	OGUIPAR,
Cible 1.3 : Des études d'impact environnemental & des évaluations stratégiques environnementales servent à réduire l'impact de nouveaux développements sur les espèces d'oiseau d'eau et leurs populations					
1.3.1 : Toutes les PC ont mis en place des réglementations qui assurent que des EIE/EES indépendantes sont réalisées dans le cadre des développements proposés et nouveaux, en prenant intégralement en considération leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau	a. Analyse de la législation nationale en matière d'EIES en vue de l'amender	Nationale		0	OGUIPAR, BGEEE
	b. Etude sur l'impact des lignes de transport HT sur les oiseaux migrateurs	Nationale		1500	OGUIPAR, DNEF, BGEEE
1.3.2 : La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les PC à participer aux processus d'EIE/EES est améliorée	a. Atelier de renforcement des capacités des acteurs en EIES	Nationale		2000	MEEF
1.3.3 : La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) sert à résoudre les cas importants de menaces des populations de l'AEWA dans des PC africaines	a. Elaboration de rapports d'information régulière à l'AEWA sur les activités anthropiques	Nationale		0	OGUIPAR
Cible 1.4 : Des Plans d'action par espèce (SSAP) sont élaborés et mis en œuvre pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d'un astérisque dans la colonne A du Tableau 1					
1.4.1 : Toutes les espèces/populations mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP	a. Elaboration de Plans d'action nationale pour les espèces	Nationale		5000	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie
1.4.2 : Tous les SSAP disposent des mécanismes de coordination internationales solides et opérationnels (groupes de travail internationaux de l'AEWA sur les espèces)	a. Mise en place d'un groupe de travail au niveau national pour les plans d'action des espèces	Nationale		0	OGUIPAR

5.2 Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Responsables
Cible 2.1 : L'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides est supprimée dans toutes les régions des Parties contractantes					
2.1.1 : Toutes les PC d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides	a. Adoption d'une législation visant à l'interdiction de la grenaille de plomb dans les zones humides de la Guinée	Nationale		0	OGUIPAR
Cible 2.2 : Une collecte coordonnée au niveau international des données sur les prélèvements est mise en place et implémentée					
2.2.1 : Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi) permettant la révision et la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées	a. Etude pour l'estimation de la valeur socio-économique du prélèvement des oiseaux d'eau et développement d'un cadre commun de modalité de prélèvement	Nationale		1500	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie
Cible 2.3 : Des mesures destinées à réduire et éliminer autant que possible les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvements non sélectives sont élaborées et implémentées					
2.3.1 : Toutes les PC possèdent et appliquent des législations appropriées qui permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal	a. Adoption d'une législation nationale basée sur l'étude des prélèvements	Nationale		0	OGUIPAR
	b. Mise en œuvre de projets pilotes comme moyens de subsistance de remplacement	Nationale		2500	MEEF

5.3 Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Responsables
Cible 3.1 : Les ressources nécessaires sont en place pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l'évaluation de l'état de conservation					
3.1.1 : Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d'oiseaux d'eau disponibles pour l'Afrique	a. Participation à l'élaboration des lignes directrices pour le soutien du développement des DIOE	Nationale		1500	OGUIPAR
Cible 3.2 : Les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau sont mises en place, entretenues et développées plus avant					
3.2.1 : La moitié des PC dispose toute l'année (s'il y a lieu) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans les structures et les plans de travail nationaux	a. Renforcement des capacités des acteurs sur les méthodes de suivi et de surveillance des IBA en Guinée	Nationale		1500	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie
	b. Mise en œuvre du jumelage de l'un des sites importants (Tristao, Alcatraz, Rio Kapachez) avec un site du Nord (après identification)	Locale		2500	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie
Cible 3.3 : Les agences publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d'autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages sont encouragés à établir des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d'eau					
3.3.1: De nouveaux programmes de recherche en relation avec l'AEWA sont mis en place en Afrique, qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrants	a. Sensibilisation des institutions de recherche et les universités sur la mise en œuvre des programmes de recherche sur les populations d'oiseaux d'eau migrants	Nationale		0	OGUIPAR
Cible 3.4 : Les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles notamment, dans les programmes de conservation des oiseaux d'eau sont rassemblées et intégrées					
3.4.1: Chaque PC a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne	a. Publication d'articles en rapport avec la conservation des oiseaux d'eau et la voie de migration dans des revues (nationales, régionales, internationales, ou en ligne)	Nationale		0	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Responsables
Cible complémentaire 3 : La quantité et la qualité des données sur les mouvements d'oiseaux d'eau sont améliorées					
CT/3.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING	a, Renforcer les capacités du réseau des compteurs en technique de baguage des oiseaux d'eau	Nationale		3000	OGUIPAR, Guinée Ecologie
CT/3.2 : Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet	a. Mise en place d'un programme de suivi des déplacements des oiseaux d'eau en utilisant les technologies modernes.	Nationale		1500	OGUIPAR, DNEF, Guinée Ecologie

5.4 Objectif 4 : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Responsables
Cible 4.3 : La sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA sont intensifiées à tous les niveaux au sein des Parties contractantes					
4.3.1 : Au moins 25 % des PC africaines ont élaboré et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA ainsi qu'à leur compréhension	a. Adapter le Kit de communication au contexte national et le traduire en langues nationales	Nationale		2500	Guinée Ecologie/OGUIPAR
	b. Mise en place d'un programme national de CESP	Nationale		0	MEEF
4.3.2 : La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC	a. Organisation d'un événement national de JMOM	Nationale		3500	Guinée Ecologie/OGUIPAR

5.5 Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration

Résultat	Actions	Portée géographique	Calendrier	Budget (€)	Responsables
Cible 5.5 : Le taux de soumission des rapports nationaux augmente					
5.5.1 : Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets	a. Soumission régulière des rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord en Guinée	Nationale		0	Guinée Ecologie/OGUIPAR
Cible complémentaire 4 : La capacité générale et l'expertise des États de l'aire de répartition à l'égard de l'approche par la voie de migration de la conservation et l'usage judicieux des oiseaux d'eau et des zones humides est accrue					
CT/4.2 : Au moins un atelier national de formation se servant du FTK et un cours de formation sur le terrain ont eu lieu dans chaque PC	a. Organisation d'un atelier national de formation sur le FTK et formation de terrain	Nationale		2500	Guinée Ecologie/OGUIPAR
CT/4.3: Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique	a. Identification et prise de contact et sensibilisation des institutions de recherches et l'Université pour l'utilisation du FTK dans les modules de formation	Nationale		0	Guinée Ecologie/OGUIPAR

6. Budget prévisionnel (en Euros) pour la mise en œuvre du Plan d'action

Un montant total provisionnel de 50.000 Euros est nécessaire pour la mise en œuvre intégrale du Plan d'action pour la Guinée pendant la période 2016 -2018.

Objectif/Cible/Résultat	Budget	Priorité
Objectif 1 : Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations		
<i>1.1.1 : Toutes les PC ont initié un processus en vue d'adopter une législation nationale appropriée protégeant toutes les espèces figurant à la colonne A, tandis que 50 % des Parties contractantes ont adopté cette législation</i>		Absolue
a. Actualiser la liste des espèces figurant à la colonne A en Guinée	0	
b. Faire un inventaire national des oiseaux migrateurs	0	
c. Adopter/amender une législation nationale pour la protection des oiseaux migrateurs	0	
<i>1.2.1 : Toutes les PC ont identifié et reconnu des sites clés qui contribuent à un réseau complet de sites pour les oiseaux d'eau migrateurs</i>		
a. Vérification et géo-référencement des sites critiques de la Guinée/ Inventaire des sites du réseau	3500	
b. Organisation d'un atelier de formation sur l'outil CSN	4000	
<i>1.2.2 : Toutes les PC ont appliqué un statut de protection ou autre type de désignation aux sites du réseau</i>		
a. Identification de sites supplémentaires (au moins trois sites continentaux) du réseau ainsi que leurs statuts	5000	
<i>1.2.3 : Toutes les PC ont mis en place des plans de gestion de site qui prennent en compte les besoins de conservation des oiseaux d'eau, et les mettent en œuvre sur les sites clés du réseau</i>		
a. Elaboration et amélioration de Plan de gestion pour les sites importants	3000	
b. Etablissement d'un jumelage de l'un des sites importants (Tristao, Alcatraz, Rio Kapachez) avec un site du Nord (à identifier)	0	
c. Mise en œuvre des plans de gestion	3500	
<i>1.3.1 : Toutes les PC ont mis en place des réglementations qui assurent que des EIE/EES indépendantes sont réalisées dans le cadre des développements proposés et nouveaux, en prenant intégralement en considération leurs impacts cumulatifs environnementaux et socio-économiques, notamment sur les oiseaux d'eau</i>		Elevée
a. Analyse de la législation nationale en matière d'EIES en vue de l'amender	0	
b. Etude sur l'impact des lignes de transport HT sur les oiseaux migrateurs	1500	
<i>1.3.2 : La capacité de tous les responsables gouvernementaux liés à l'AEWA de toutes les PC à participer aux processus d'EIE/EES est améliorée</i>		
a. Atelier de renforcement des capacités des acteurs en EIES	2000	
<i>1.3.3 : La Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP) sert à résoudre les cas importants de menaces des populations de l'AEWA dans des PC africaines</i>		
a. Elaboration de rapports d'information régulière à l'AEWA sur les activités anthropiques	0	
<i>1.4.1 : Toutes les espèces/populations mondialement menacées et marquées d'un astérisque présentes en Afrique font l'objet d'un SSAP</i>		
a. Elaboration de Plans d'action nationale pour les espèces	5000	
<i>1.4.2 : Tous les SSAP disposent des mécanismes de coordination internationale solides et opérationnels (groupes de travail internationaux de l'AEWA sur les espèces)</i>		
a. Mise en place d'un groupe de travail au niveau national pour les plans d'action des espèces	0	

Objectif/Cible/Résultat	Budget	Priorité
Objectif 2 : Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable		
2.1.1 : Toutes les PC d'Afrique ont établi un échéancier pour l'application d'une législation interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides		Moyenne
a. Adoption d'une législation visant à l'interdiction de la grenaille de plomb dans les zones humides de la Guinée	0	
2.2.1 : Les modalités encadrant les prélèvements en Afrique (incluant des propositions de gestion et de suivi) permettant la révision et la mise à jour des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs sont analysées		Absolue
a. Etude pour l'estimation de la valeur socio-économique du prélèvement des oiseaux d'eau et développement d'un cadre commun de modalité de prélèvement	1500	
2.3.1 : Toutes les PC possèdent et appliquent des législations appropriées qui permettent de réduire, et autant que possible d'éliminer les prélèvements illégaux, l'utilisation d'appâts empoisonnés et autres méthodes non sélectives ainsi que le commerce illégal		Elevée
a. Adoption d'une législation nationale basée sur l'étude des prélèvements	0	
b. Mise en œuvre de projets pilotes comme moyens de subsistance de remplacement	2500	
Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation		
3.1.1 : Amélioration de la quantité et qualité des données sur les populations d'oiseaux d'eau disponibles pour l'Afrique		Absolue
a. Participation à l'élaboration des lignes directrices pour le soutien du développement des DIOE	1500	
3.2.1 : La moitié des PC dispose toute l'année (s'il y a lieu) de systèmes de surveillance qui sont bien intégrés dans les structures et les plans de travail nationaux		Elevée
a. Renforcement des capacités des acteurs sur les méthodes de suivi et de surveillance des IBA en Guinée	1500	
b. Mise en œuvre du jumelage de l'un des sites importants (Tristao, Alcatraz, Rio Kapachez) avec un site du Nord (après identification)	2500	
3.3.1: De nouveaux programmes de recherche en relation avec l'AEWA sont mis en place en Afrique, qui améliorent considérablement les connaissances sur les populations d'oiseaux d'eau migrateurs		Moyenne
a. Sensibilisation des institutions de recherche et les universités sur la mise en œuvre des programmes de recherche sur les populations d'oiseau d'eau migrateurs	0	
3.4.1: Chaque PC a publié au moins une meilleure pratique importante pour l'AEWA dans les revues nationales ou sous-régionales appropriées et les revues en ligne		
a. Publication d'articles en rapport avec la conservation des oiseaux d'eau et la voie de migration dans des revues (nationales, régionales, internationales, ou en ligne)	0	
CT/3.1 : Les capacités panafricaines et nationales pour le baguage des oiseaux d'eau sont renforcées dans le cadre d'AFRING		Elevée
a. Renforcer les capacités du réseau des compteurs en technique de baguage des oiseaux d'eau	3000	
CT/3.2 : Les technologies modernes de suivi des déplacements des oiseaux d'eau (y compris le marquage coloré) sont plus largement utilisées et les capacités sont renforcées à ce sujet		

Objectif/Cible/Résultat	Budget	Priorité
a. Mise en place d'un programme de suivi des déplacements des oiseaux d'eau en utilisant les technologies modernes.	1500	
Objectif 4 : Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de mesures destinées à leur conservation et à celle de leurs habitats		
4.3.1 : Au moins 25 % des PC africaines ont élaboré et mettent en œuvre des programmes axés sur la sensibilisation à la conservation des oiseaux d'eau et à l'AEWA ainsi qu'à leur compréhension		Absolue
a. Adapter le Kit de communication au contexte national et le traduire en langues nationales	2500	
b. Mise en place d'un programme national de CESP	0	
4.3.2 : La Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) est célébrée dans chaque PC		Elevée
a. Organisation d'un événement national de JMOM	3500	
Objectif 5 : Améliorer la capacité des États de l'aire de répartition et la coopération et les capacités internationales pour la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs voies de migration		
5.5.1 : Toutes les PC africaines soumettent régulièrement des rapports nationaux complets		Elevée
a. Soumission régulière des rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord en Guinée	0	
CT/4.2 : Au moins un atelier national de formation se servant du FTK et un cours de formation sur le terrain ont eu lieu dans chaque PC		
a. Organisation d'un atelier national de formation sur le FTK et formation de terrain	2500	
CT/4.3 : Le FTK a été incorporé dans les programmes d'au moins cinq instituts de formation sur la faune sauvage en Afrique		Absolue
a. Identification et prise de contact et sensibilisation des institutions de recherches et l'Université pour l'utilisation du FTK dans les modules de formation	0	
Total Budget	50.000	

Annexe 1 : Liste des Participants

N°	Noms et Prénoms	Service	Contacts
1.	Mohamed Balla Moussa CONDE	OGUIPAR	622 41 28 77 decomballa@yahoo.fr
2.	Alpha Oumar BAH	DN Environnement	622 47 30 14 bahalphaoumar2@gmail.com
3.	Alpha Illias DIALLO	Conservateur AMP Kapachez/OGUIPAR	622 23 77 99 659 04 97 97
4.	A/C Kadiatou SOUMAH	Conservateur à la section Communale de Kaloum	662 56 59 82 622 24 88 93 Kadisoum8@yahoo.fr
5.	Ibrahima Sory CONTE	Guinée Ecologie	628 11 46 25 conteibrahimasori@yahoo.fr
6.	Roger DORE	Guinée Ecologie	628 38 31 95 roniodore85@yahoo.com
7.	Mamadou Saliou DIALLO	Guinée Ecologie	657 36 03 03 mamadousaliou@yahoo.fr
8.	Mamadou DIAWARA	Guinée Ecologie	621 27 75 08 Diawaramamadou22@gmail.com
9.	Cheikh Hamallah DIAGANA	Facilitateur	00 221 77 453 38 40 hamallah.diagana@yahoo.fr
10.	Dr Mangué SYLLA	UGANC	655 92 98 13 manguesylla@gmail.com
11.	Geoffroy CITEGETSE	BirdLife International	+ 221 77 818 13 49 geoffroy.citegetse@birdlife.org
12.	Abdoul Salam BAH	Conservateur Tristao/OGUIPAR	621 09 72 86 bahabdoulsalam68@gmail.com
13.	Col. Namory KEITA	DNEF	628 19 92 08
14.	Abdoulaye Bountou CAMARA	CERE	628 83 79 61 abdoulbountou@yahoo.fr
15.	Muhammad Yaya DIALLO	Guinée Ecologie	622 28 64 81 Muhammadyaya.diallo@yahoo.fr
16.	Mamady Sayba KEITA	DG/ OGUIPAR	622 54 62 90 sayba58keita@gmail.com
17.	Bacari MAGASSOUBA	OGUIPAR	628148150 magassoubab@gmail.com